

Bulletin interne de prévision régionale du 14/01/25 à destination des Préfectures et des services concernés

Situation en cours :

Des dépassements des seuils d'Informations et recommandations pour les PM_{2,5} et les PM₁₀ sont prévus en Ille et Vilaine aujourd'hui 14/01 et demain 15/01/25. Lors de cet épisode, les particules fines PM₁₀ sont majoritairement composées de PM_{2,5}. Les concentrations en PM₁₀ devraient se maintenir à un niveau élevé demain 15/01, et pourraient diminuer le 16/01. Pour les PM_{2,5}, cet épisode devrait durer plusieurs jours.

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Département	Polluant	Niveau constaté	Niveau prévu	Niveau prévu	Procédure à déclencher	Procédure à déclencher	Commentaires
		HIER	AUJOURD'HUI	DEMAIN	AUJOURD'HUI	DEMAIN	
Côtes d'Armor (22)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Finistère (29)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Ille-et-Vilaine (35)	PM ₁₀	Néant	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	INFORMATION RECOMMANDATION	ALERTE	procédure d'alerte sur persistance
Ille-et-Vilaine (35) <i>En cas de double épisode de particules fines</i>	PM _{2,5}	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	INFORMATION RECOMMANDATION	INFORMATION RECOMMANDATION	
Morbihan (56)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné

NOTA

- La deuxième ligne pour L'Ille-et-Vilaine est utilisée en cas de double épisode PM₁₀/PM_{2,5}
- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

Contact en période d'ouverture du bureau - Tél : 02 23 20 90 90

Destinataires de ce bulletin : selon liste des arrêtés préfectoraux